

Déclaration intersyndicale des élu-e-s CFDT/UNSA

Madame la présidente,

Les représentant-e-s CFDT et UNSA/SPIASS à la CAP des ASS tiennent à faire part de leurs remarques et mécontentements sur plusieurs points :

- le gel du point d'indice,
- l'application tardive de la revalorisation prévue en 2017 (toujours pas effective pour la grande majorité des ASS et ASP),
- le report des majorations d'indices et de la revalorisation de carrière liée au PPCR et au passage en catégorie A de la filière sociale,
- la stagnation du régime indemnitaire depuis plusieurs années,
- Le faible taux de promouvables au grade d'Assistant de Service Social Principal,
- la grande disparité et l'iniquité dans l'attribution, voire la suppression de la NBI, pour les ASS et ASP d'une même région et au niveau national, alors que nous sommes un corps à gestion nationale,
- le manque de réunions institutionnelles nationales (journées d'études) traduisant le manque de clarté et de volonté dans la définition de la politique ministérielle pour les questions sociales.

Ces différents éléments impactent fortement et négativement, non seulement le pouvoir d'achat des professionnels concernés, mais aussi le niveau de reconnaissance auquel pourraient prétendre les ASS et ASP engagé-e-s et mobilisé-e-s auprès de structures multiples, d'agents d'origines ministérielles et de statuts très divers sur des périmètres géographiques élargis, dans des périodes de changements et de réorganisations continues.

Cette situation ne peut engendrer que de la frustration et du mal être que certain-e-s collègues expriment en voulant, par exemple, changer de filière.

Nous nous inquiétons d'autant plus que le climat social s'assombrit au sein de notre Ministère et que la crainte de nouvelles restructurations importantes se développe.

Merci pour votre attention.

Réponses de l'administration aux points évoqués

Problématique de l'attribution inéquitable des points de NBI au sein du corps des ASS au niveau nationale : un point précis va être demandé à RH.

Report du PPCR et du plan spécifique à la filière sociale : l'administration n'a pour l'instant reçu aucune instruction dans ce domaine.

La revalorisation indiciaire 2017 sera effective pour tout-e-s les ASS et ASSP avant la fin de l'année 2017. Les derniers rappels devraient être effectifs sur la paye de novembre.

Sur le manque de réunions institutionnelles, l'administration nous répond qu'une réunion nationale est bien programmée fin 2018 ou au plus tard début 2019. Le poste de CTN devrait bientôt être pourvu.

Sur les autres points (régime indemnitaire, taux de promotion, gel du point d'indice) les représentants de l'administration n'avaient pas d'éléments de réponse.

Promotion au grade d'APSS au titre de l'année 2018

Pour ce cycle de promotions, 41 ASS étaient promouvables et 19 ont été proposés.

Le taux de promotion était de 10 % des promouvables mais l'assiette de référence n'est que de 34, compte tenu des détachements. Donc 3,4 promotions possibles ramenées à 3, avec un reliquat de 0,4 reporté pour le prochain cycle (il devrait donc y avoir 4 postes l'année prochaine).

Après d'âpres discussions, comme souvent, trois ASS ont été promues

KICHER Djamila DREAL Bourgogne Franche Comté

MARTINS Laetitia DREAL Auvergne Rhône Alpes

MORINEAU Sophie DREAL Pays de Loire

Mobilité (cycle 2017-09)

5 demandes de mobilité entrantes sur détachement nous ont été proposées concernant des postes d'ASS vacants. Toutes ces demandes ont été validées avec une prise de poste, si possible, avant la fin de l'année 2017. Il faut relever que les 5 professionnelles concernées sont ASSP.

Sandrine KOPPE - DREAL PACA

Aurélien MACAIGNE - DREAL Grand EST

Marie Paul RELLE - DRIEA

Barbara CUDO - DRIEA

Cerise PETITPIERRE - DRIEA

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT :

Pascal MAUCHAMP..... DDT 68..... 03 89 24 84 07

pascal.mauchamp@developpement-durable.gouv.fr

Catherine GELY DREAL Midi-Pyrénées 05 81 27 51 31

catherine.gely@developpement-durable.gouv.fr